



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA
SANTÉ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

SOUS-DIRECTION FONDS SOCIAL EUROPEEN

7, Square Max Hymans
75741 Paris cedex 15

Affaire suivie par Véronique GALLO
Téléphone : 01 43.19.30.34
Télécopie : 01 43.19.34.13
Mél : veronique.gallo@finances.gouv.fr

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SOUS-DIRECTION CE2 - DEPENSES DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

Bureau CE2A - dépenses de l'Etat, rémunérations et pensions
120 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Affaire suivie par Amélie STEFFAN
Téléphone : 01.53.18.57.18
Télécopie : 01 53 18 36 65
Mél : amelie.steffan@dgfip.finances.gouv.fr

Paris, le 23 FEV. 2011

Le Délégué général à l'emploi et à la formation
professionnelle
et
Le Directeur général des finances publiques

à

Madame et Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux des
finances publiques

Monsieur le Trésorier-Payeur général de la région
Bretagne

N° 2011/0 82

**Objet : Programme national « Fonds social européen » 2007-2013 (Objectif
« compétitivité régionale et emploi ») : calendrier des appels de fonds 2011.**

La DGEFP et la DGFIP ont décidé en 2010 d'établir un calendrier annuel des appels de fonds, jusqu'à la clôture de la programmation 2007-2013. Quatre appels de fonds ont ainsi été planifiés auprès de la Commission européenne pour l'année 2011 au titre du Fonds social européen.

Ce rythme permet un étalement régulier des déclarations de dépenses à la Commission européenne et d'éviter ainsi toute rupture de trésorerie.

Afin de garantir la qualité des travaux de certification et apprécier le niveau d'avancement réel du programme, les autorités de gestion déléguée sont appelées à assurer une transmission étalée des certificats de service fait aux autorités régionales de certification.

Les autorités de gestion déléguée doivent veiller sur le même principe à ce que les organismes intermédiaires procèdent régulièrement à la communication des certificats de contrôle de service fait aux autorités de certification.

Les déclarations de dépenses régionales devront être transmises au pôle national de certification des fonds européens par les autorités régionales de certification aux dates suivantes :

Appel de fonds n°1 : 25 mars 2011

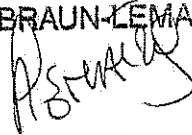
Appel de fonds n°2 : 24 juin 2011

Appel de fonds n°3 : 23 septembre 2011

Appel de fonds n°4 : 25 novembre 2011

Nos services se tiennent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Isabelle BRAUN-LEMAIRE


Chef de service

David LITVAN


LE CHEF DE SERVICE

Copie : Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux de l'Administration Régionale
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Pôle national de certification des fonds européens
CICC (Monsieur Jochum), IGAS (Monsieur Brun)